



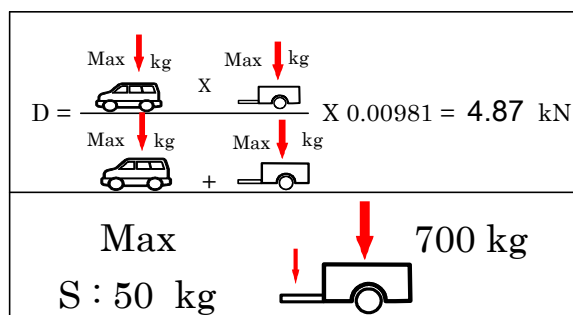
NOTICE DE MONTAGE ATTELAGE
 FORD COURRIER 96

N° CE : e11*94/20*1359*00



BOISNIER SAS

REF.: 05180



REF.: 05180

Démontage pare chocs :
Trous à réaliser :

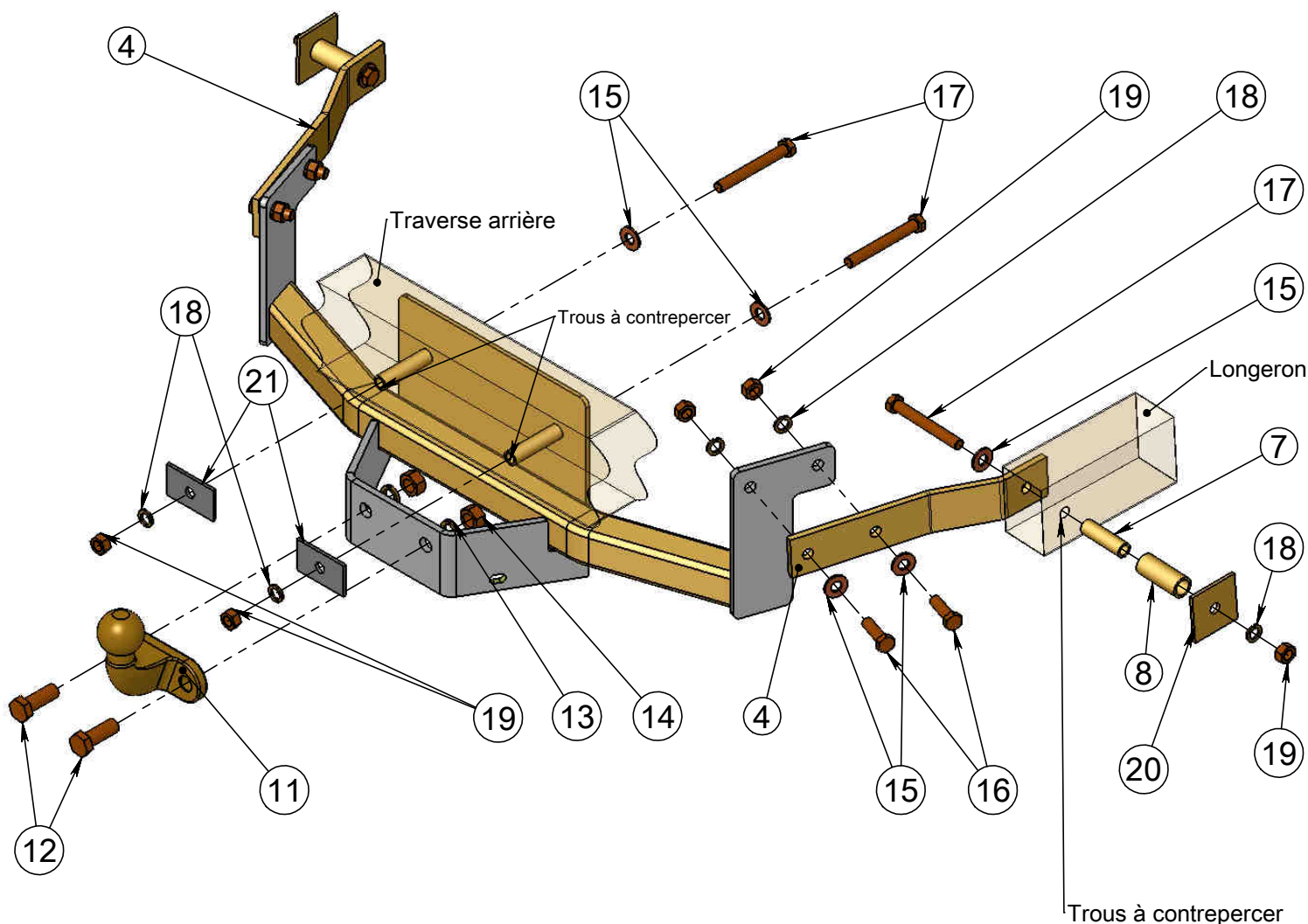
OUI
OUI

Découpe :
Découpe visible :

NON
NON

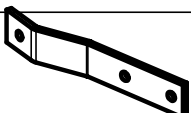


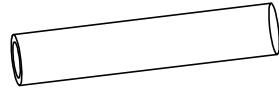



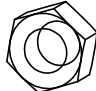
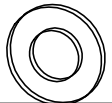



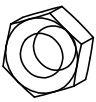
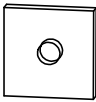
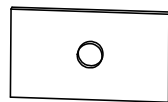
- Ôter le pare chocs, (2 boulons dessous + 2 vis de chaque côté et la roue de secours).
- Contrepercer à 12 la face externe de la traverse arrière.
- Contrepercer à Ø 12 les faces externes des longerons droit et gauche.
- Introduire la ferrure sous le véhicule avec les bras droit et gauche et la solidariser avec celui-ci au moyen de la visserie fournie conformément au schéma ci dessous.
- Bloquer toute la visserie (voir tableau des couples de serrage).

Visserie identique
à côté droit



VISSERIE : Diamètre	8	10	12	14	16	
Couple de serrage daN.m	C.L 8.8	2.3	4.5	8.0	13.0	19.0
	C.L 10.9	3.2	6.5	11.0	17.5	27.0

REF.: 05180

Schéma	Rep.	Qté.	DESIGNATION	CODE
	4	2	BRAS DROIT & GAUCHE	0518040
	7	2	Entretoise 12x17x60	950053
	8	2	Entretoise 18x24x60	950089
	10	2	Entretoise 12x17x70	950057
	11	1	REZ 50	REZ 50
	12	2	vis EF DIN 933 M16x45 zn	700.03.16045
	13	2	rondelle GROWER M16 DIN128A zn	700.20.16
	14	2	écrou H DIN 934 M16	700.22.16
	15	8	rondelle 13x27x2,5 NFE 25-513	700.34.13027025
	16	4	vis EF DIN 933 M12x40 zn	700.03.12040
	17	4	vis DIN 931 M12x100 zn	700.00.12100
	18	8	rondelle GROWER M12 DIN128A zn	700.20.12
	19	8	écrou H DIN 934 M12	700.22.12
	20	2	Contreplaque D13 60x60x4 brt	952017
	21	2	Contreplaque D13 40x70x4 zn	952012

POSE : INFORMATIONS GENERALES

- Nous vous conseillons vivement de lire attentivement le manuel d'utilisation de votre véhicule, sur le sujet, et la notice de montage de la ferrure d'attelage, puis de repérer les différents points de fixation avant d'entreprendre la pose.
- Sur une coque de véhicule des écarts de montage ou de soudage étant courants, il est nécessaire de présenter l'attelage sous le véhicule avant d'effectuer le perçage des trous de fixation, éventuels.
- Le constructeur pouvant modifier un véhicule en cours d'année, nous avertir en cas d'impossibilité de montage.
- Afin d'obtenir des liaisons correctes entre le véhicule et sa ferrure d'attelage, il importe d'éliminer correctement les diverses surépaisseurs (mastics, cire, etc...) pouvant se trouver sur les surfaces concernées. Si nécessaire, protéger avec un produit antirouille les surfaces métalliques découvertes.
- Dans le cas où (le/les) anneaux de remorquage sont à supprimer, le remorquage se fera naturellement et avantageusement avec la ferrure d'attelage.
- Branchement électrique, 1 schéma de câblage est joint au faisceau standard livré avec la ferrure.
- Pour les véhicules équipés d'un ordinateur de bord ou d'une centrale électronique de contrôle, avec ou sans système SYP (synthèse parole), consulter et respecter la notice spécifique contenue dans le manuel d'entretien du véhicule, à défaut se procurer cette notice auprès du concessionnaire.

RECOMMANDATIONS GENERALES D'UTILISATION :**- INDICATIONS PORTEES SUR LA PLAQUE CONSTRUCTEUR :**

S = Charge **MAXIMUM VERTICALE** sur la rotule de l'attelage, autorisée par le constructeur du véhicule.

↓ = Charge tractable **MAXIMUM** autorisée, pour le type de véhicule le plus puissant de la gamme.

- Pour connaître le poids tractable MAXI. autorisé pour votre véhicule, consulter votre carte grise.
- PTR (Poids Total Roulant) moins PTC (Poids Total en Charge) donne le poids de la remorque en charge (Poids tractable maxi).
- A 50 X : Classification européenne de ce type d'attelage
- e2 : Pays d'homologation 2 = FRANCE
- D : Charge d'essai d'homologation.
- CE : N° d'homologation européenne.
- : Date de fabrication.

- VISSERIE :

Resserrer toute la visserie après 500 kms de traction.

NOTA : le poids réel de la remorque attelée derrière un véhicule ne peut dépasser de plus de 30 % le poids réel de celui-ci (article R 54.1).

-UTILISATION EN TOUT TERRAIN :

Dans ce cas d'utilisation, la charge tractable maxi doit être diminuée de 50 % en adoptant une conduite la plus souple possible et en limitant la vitesse suivant la configuration du terrain à un maximum de 30 km/h.

- GARANTIE :

Nos ferrures d'attelage sont garanties 2 ans (à partir de la date de montage d'origine et condition de montage et d'utilisation correcte).